



droit de succession franco suisse

Par **chgo**, le **12/04/2013** à **16:13**

Bonjour,

Au décès récent de mon père de nationalité suisse mais résidant en France j'ai hérité de compte bancaire suisse (Genève) - je suis résidant en France. Pouvez vous me dire comment sera imposée la succession de ce compte ? Selon la loi française ou selon la loi suisse ?

Merci à l'avance pour votre réponse.

Cordialement.

chrgo